



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 décembre 2023

PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES (PFAS) AU SUD DE LYON : RÉUNION DU COMITÉ DES ÉLUS DU 12 DÉCEMBRE 2023

Ce mardi 12 décembre 2023 s'est tenu le 10^e comité de suivi avec les élus locaux au cours duquel les services de l'État ont présenté les résultats et les perspectives d'investigations menées par la cellule interministérielle¹ départementale dédiée à la gestion de la présence de substances perfluorées au sud de Lyon.

Respect des objectifs fixés par arrêté préfectoral de diminution des rejets des industriels dans les eaux

Le suivi quotidien des rejets aqueux réalisé par les industriels et analysé par l'inspection des installations classées confirme que les rejets produits par Daikin demeurent faibles et maîtrisés et que **les rejets produits par Arkema respectent les paliers de réduction** imposés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2022 (quantités rejetées inférieures à l'objectif de décembre 2023 qui est l'avant-dernier pallier).

En complément, **la DREAL a diligenté des contrôles inopinés début décembre chez les deux industriels dans la continuité de ceux menés en septembre dernier** (au niveau des points de rejets et du Rhône). Les résultats confirment ceux transmis par l'autosurveillance des industriels.

La surveillance réalisée par l'exploitant du champ captant de Ternay montre une diminution notable des valeurs en PFAS retrouvées dans l'eau potable pendant la période de six semaines à partir du mois de septembre, durant laquelle les installations des deux industriels étaient en arrêt de production pour des opérations de maintenance.

¹La cellule interministérielle coordonnée par la Préfecture du Rhône est composée de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Premiers résultats du plan de surveillance complémentaire de l'environnement

Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris en juin² et en juillet 2023³ afin de renforcer la surveillance de l'environnement autour de la plate-forme industrielle, en particulier concernant les sols, les fruits et légumes, l'eau d'arrosage et l'air ambiant sur la base de l'étude de dispersion des rejets dans l'air qui a été produite par les industriels.

35 PFAS ont été analysés sur plus de 150 prélèvements réalisés dans des jardins (analyse des sols, potagers et eaux d'arrosage), dans les sols de 6 écoles, une crèche et du stade de Brotillon, dans un premier périmètre de 500 mètres autour de la plate-forme industrielle.

Les résultats montrent une présence de PFAS dans certains échantillons réalisés dans les sols, sur les fruits et légumes et dans l'eau de pluie ou de puits privés utilisée pour l'arrosage des jardins, à des niveaux globalement supérieurs aux valeurs retrouvées sur des points témoins éloignés de la plateforme industrielle.

En l'absence de valeurs de gestion nationales pour ces milieux (sols, végétaux, eau d'arrosage), l'évaluation des risques sanitaires potentiels est délicate à ce stade. Une évaluation de la compatibilité de l'état des milieux avec les usages et une évaluation des risques sanitaires sont toutefois engagés, avec l'appui de l'INERIS (validation des scénarios et paramètres d'exposition) et du HCSP (pour la sélection de valeurs toxicologiques de référence à employer, sur la base des valeurs disponibles à l'étranger). Les résultats de ces évaluations devraient être disponibles au 2^e semestre 2024.

Analyse des œufs de particuliers : de nouveaux résultats rassurants sur un périmètre plus large, absence d'extension des recommandations sanitaires

Les résultats de la dernière campagne de prélèvements réalisée sur des œufs de particuliers, depuis septembre 2023 avec l'appui actif des communes⁴, sont rassurants. Les teneurs en PFAS des résultats des analyses **des 88 échantillons d'œufs collectés sur 29 communes sont inférieures à celles constatées lors des précédentes campagnes**. Une absence de contamination est même relevée sur les axes Est et Ouest.

Au regard de ces résultats, les recommandations de ne pas consommer les œufs issus de poulaillers particuliers et la viande de volailles ne sont pas étendues et restent en vigueur pour les 18 communes et arrondissements d'ores et déjà concernés.⁵

Pour les élevages professionnels proches de la plate-forme industrielle, tous les prélèvements réalisés par la DDPP, quant aux poules pondeuses et à la viande, sont conformes à la réglementation.

² 14 juin 2023 pour Arkema

³ 7 juillet 2023 pour Daikin

⁴ Brindas, Orliénas, Millery, Corbas, Genay, Neuville s/Saône, Albigny s/Saône, Collonges au Mont d'Or, Grigny, Givors, Loire s/Rhône, Ampuis, Condrieu, Ternay, Communay, Simandres, Chasse-sur-Rhône, Vénissieux, Bron, Chassieu, Genas, Pusignan, Soucieu en Jarrest, Thurins, Saint Martin en Haut, Duerne, Aveize, Meys

⁵ Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis-Laval, Irigny, Lyon 2, Lyon 7, Lyon 8, La Mulatière, Brignais, Sainte-Foy-lès-Lyon, Feyzin, Saint Fons, Vernaison, Francheville, Solaize, Charly, Vourles, Chaponost

Etude d'imprégnation auprès de la population générale et locale

Il est rappelé que l'enquête « Albane » démarrera en 2024, copilotée par Santé publique France et l'ANSES. Elle permettra d'actualiser les valeurs d'imprégnation de référence, pour les PFAS, de la population française.

Ces valeurs pourront utilement éclairer les résultats de l'étude de biosurveillance locale portée par la Métropole de Lyon et l'Institut éco-citoyen de Fos sur Mer. Santé Publique France s'est rapproché de ces acteurs pour partager les méthodologies scientifiques et assurer in fine la comparabilité des résultats.

L'ensemble des travaux des services de l'État sont mis en ligne au fil de l'eau sur internet :

- [site de la préfecture du Rhône](#)
- [site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [site de la DREAL](#)

Contact presse :

Fabien DESPINASSE
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69